



Autres dépenses

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ SOMMAIRE

Répartition des crédits par chapitre.....	3
Programme 9000.....	4
Programme 9002.....	6
Programme 9003.....	8
Programme 9010.....	9
Programme 9011.....	10
Programme 9012.....	12
Programme 9020.....	15
Programme 9021.....	18
Mouvements financiers divers.....	20

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

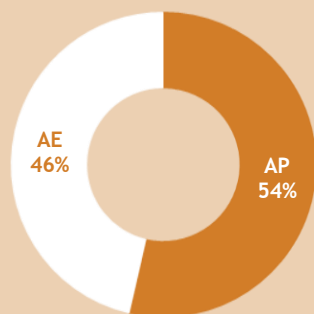
	AE						Total AE		AP		Total AP
	930	932	933	938	944	952	900	950			
P.9000 Patrimoine et logistique	9 753 000						9 753 000	11 255 000		11 255 000	
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 968 000						2 968 000	3 169 000		3 169 000	
P.9003 Fonds d'intervention régional	914 000						914 000	300 000		300 000	
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	6 988 100	226 000	22 600	101 800	202 500		7 541 000	132 000		132 000	
P.9020 Ressources et expertises	1 882 000						1 882 000				
Mouvements financiers divers							1 000 000		1 000 000	1 000 000	
	22 505 100	226 000	22 600	101 800	202 500	1 000 000	24 058 000	14 856 000	1 000 000	15 856 000	

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

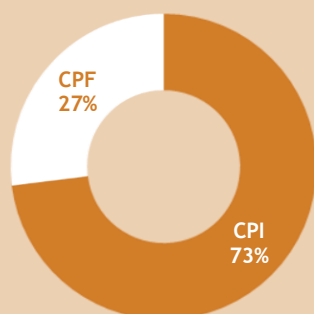
	CPF						Total CPF		CPI		Total CPI
	930	932	933	944	945	945	900	909	923		
P.9000 Patrimoine et logistique	9 540 000						9 540 000	25 847 900		25 847 900	
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 768 000						2 768 000	3 036 000		3 036 000	
P.9003 Fonds d'intervention régional	914 000						914 000	300 000		300 000	
P.9010 Equipement des groupes d'élus								20 000		20 000	
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	6 783 100	226 000	22 600	101 800	202 500		7 336 000	132 000		132 000	
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	66 204 000	94 371 000	1 278 000	17 732 000	750 000		180 335 000				
P.9020 Ressources et expertises	1 716 000						1 716 000				
P.9021 Service de la dette							12 900 000		61 400 000	61 400 000	
Mouvements financiers divers							26 275 000	150 000		150 000	
	87 925 100	94 597 000	1 300 600	17 833 800	952 500	1 000 000	241 784 000	29 335 900	150 000	61 400 000	
										90 885 900	

Programme 9000

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

11 255 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

9 753 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

25 847 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 540 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification toujours sensible du périmètre d'intervention de la collectivité, qui va s'accroître encore avec les objectifs de territorialisation de l'administration et donc de nouvelles implantations locales, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante "fonctionnement".

\\ 2020 en actions

→ Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, et conformément au schéma directeur immobilier hors lycées, après 4 années consacrées principalement aux investissements fonciers et immobiliers sur le territoire breton, le budget est désormais consacré à la finalisation des engagements en cours mais également à la réalisation des travaux sur les sites acquis.

2020 verra se finaliser par ailleurs l'acquisition d'un site à Vannes pour permettre le développement du second lycée Diwan et regrouper à terme au même endroit les services régionaux, ainsi que l'achat de l'ancien tribunal de Pontivy afin de renforcer la présence de la collectivité en centre Bretagne

Enfin, la collectivité se portera acquéreuse d'un terrain sur Redon à destination des voies navigables, et poursuivra ses recherches pour le secteur d'Hennebont.

Un certain nombre de travaux de fonctionnement courant seront également réalisés sur les sites de la Région (rénovation de toitures sur le Campus Sport de Dinard, diverses réhabilitations des locaux de l'ancien lycée de Plouhinec,...).

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement de nouveaux sites.

En 2020, la collectivité équipera le nouveau site de Quimper à ouvrir dans le courant du mois de mars, ainsi que les locaux en extension du bâtiment de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Brest. De même le bâtiment de l'EMAT de Saint Malo devrait être livré dans le courant de l'année 2020 et devra faire l'objet d'un équipement complet pour y accueillir l'équipe.

→ Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO2

Les transferts de compétences ces dix dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2019, 388 véhicules

légers ou véhicules utilitaires dont 19 véhicules électriques et 22 hybrides ainsi que 100 vélos électriques ou scooters.

A noter pour 2020 l'acquisition de nouveaux véhicules en renfort pour les services territorialisés, ainsi qu'un effort tout particulier sur le parc automobile de l'équipe des voies navigables du département du Finistère nouvellement transférée.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, et conformément aux engagements pris dans le cadre de la Breizh Cop la politique d'achat des véhicules continuera à s'attacher à abaisser le taux moyen de CO2 émis en réduisant la puissance des véhicules renouvelés, et en développant le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives, l'électricité tout particulièrement.

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

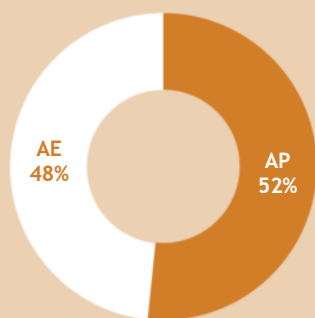
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées à cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. Depuis 2018, cette action est fortement impactée par les transferts de compétence (impression et affranchissement des cartes scolaires pour les services des transports).

Les actions du programme

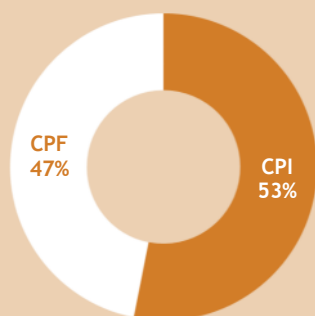
- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel
 - Apporter les moyens de fonctionnement courant
 - Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
 - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
-

Programme 9002

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

3 169 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

2 968 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 136 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 768 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système d'information en appui des politiques régionales

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Ce SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques. Dans la continuité de 2018 et 2019, il devra être en appui fort des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le SI s'appuie sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés tous les 3 ans. En 2019, une extension du certificat a permis de certifier le processus de maintenance dans les lycées.

Le système d'information de la Région subit de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales ; cet environnement agressif nécessite une vigilance accrue de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour nos dispositifs de sécurité.

L'activité 2020 sera également marquée par la généralisation du télétravail, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées. En 2020, la Région poursuivra l'accélération de la transformation numérique de son administration qui repose sur une vision centrée sur l'utilisateur prenant en considération son besoin en matière de sécurité, de protection des données à caractère personnel mais également de services personnalisés et fondés sur le partage et la réutilisation des données publiques et d'intérêt général. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers du service public des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables.

\\ 2020 en actions

→ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

Il est nécessaire d'adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique en place au sein de l'administration et actualisée annuellement ; en renouvelant le parc mis à disposition des agents intégrant les besoins liés à la dématérialisation, au télétravail et à la territorialisation.

Pour ce faire, un travail de modernisation et d'urbanisation du SI s'engage, permettant de digitaliser l'ensemble des fonctions ressources : finances et comptabilité, ressources humaines, achat public et juridique.

L'urbanisation du SI consiste en un travail d'amélioration continue permettant de soutenir la simplification et l'optimisation des processus administratifs en veillant à l'absence de redondances fonctionnelles, à la centralisation et la mutualisation des fonctionnalités et des briques transverses (authentification, gestion des accès et des identités, échanges de données, gestion des contenus, moteur de recherche...), à la bonne gouvernance des données métier assurée via des référentiels partagés et à l'interopérabilité des systèmes et des services. C'est dans ce contexte réglementaire et technique contraint que s'est engagée la dématérialisation totale des aides régionales (subventions, appel à projets, fonds européens dont il faut anticiper la mise en œuvre de la future programmation 2021-2027). Il s'agit là de simplifier les démarches administratives et les demandes d'aides financières traitées par la Région au bénéfice des entreprises, associations et usagers afin d'améliorer les conditions de travail des agents et l'efficacité administrative.

L'équipement des nouveaux sites régionaux (en particulier Quimper, Saint-Brieuc, VN29 et points Billettique) impactera cette action, tout comme l'ajustement du parc logiciel composé d'une centaine de produits (logiciels bureautiques et logiciels métiers) pour répondre aux besoins des services ainsi que le maintien opérationnel et les évolutions de l'infrastructure système et réseau et la migration de l'infrastructure matérielle et logicielle télécoms.

Cette action porte également l'enveloppe dédiée aux projets relatifs au programme « gouvernance des données » du plan de transformation numérique à savoir l'organisation de l'ouverture des données publiques et la protection des données à caractère personnel.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : transformation numérique de l'administration
 En 2020, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont ajustées en cohérence avec les programmes 9020 et 103 pour soutenir la transformation numérique de notre administration.

→ **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe et mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux. De par l'augmentation du débit des sites régionaux, le raccordement des nouveaux sites précités, la mobilité de plus en plus croissante mais aussi le volume de données traitées à la hausse (transports scolaires, ouvrages voies navigables, ...), ces dépenses pèsent fortement sur le fonctionnement de ce programme.

Cette action assure également le maintien du niveau du SI au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Le coût annuel de maintenance correspond en moyenne à 20% du coût d'acquisition. Les contrats de mise à disposition de ressources informatiques prennent de plus en plus la forme de coûts locatifs, ce qui pèse fortement sur la section de fonctionnement.

Enfin la fourniture des consommables d'impression et petits équipements nécessaires au bon fonctionnement des services est portée par cette action avec le constat et l'impact d'une augmentation des sites et du nombre d'agents.

→ **Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques**

L'adaptation du SI aux évolutions des politiques régionales est une priorité. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. Le système d'information des transports scolaires, les cotisations sociales sur le secteur des stagiaires de la formation continue, le projet d'interopérabilité avec Pôle Emploi, l'interopérabilité avec la Caisse des Dépôts pour Agora, les développements pour la gestion des fonds européens et l'accompagnement des projets numériques portés par la collectivité pour sa transformation seront des projets à poursuivre.

Selon la feuille de route de prise en charge de la maintenance informatique dans les lycées, de nouveaux établissements seront intégrés en 2020 dans une architecture centralisée.

Il conviendra, dans ce contexte, de garantir une sécurité informatique optimale avec le renforcement des conditions d'accès sur notre réseau en s'inscrivant dans les obligations réglementaires.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : promotion d'un numérique responsable

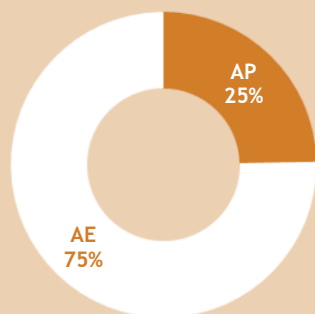
En 2020, une attention particulière sera portée à notre stratégie informatique durable afin d'optimiser les ressources et la consommation énergétique. D'ores et déjà, elle s'illustre dans la mutualisation des imprimantes et photocopieurs, la mise en veille automatique des postes informatiques, la virtualisation des serveurs (mise en place de plusieurs serveurs virtuels sur une seule machine physique) et la centralisation de l'infrastructure informatique des lycées au sein du Data Center de la Région (Label Code of Conduct) ainsi que les achats d'équipements favorisant la mobilité et le télétravail pour réduire l'empreinte carbone de la Région.

Les actions du programme

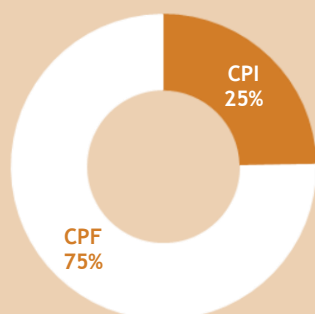
- **Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux**
 - ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
 - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
- **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**
 - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
 - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
- **Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales**
 - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
 - ✓ Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

Programme 9003

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

914 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

914 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élus régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2019, 480 projets ont été financés.

\\ 2020 en actions

En 2020, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations dont la répartition, par action en nombre de dossiers en 2019, s'établissait ainsi, à titre indicatif : animation et vie locale (193), sport (120), formation (39), santé-social-égalité-handicap (33), colloques et congrès (33), mémoire (15), développement économique-tourisme (31), enseignement (9) et coopération et solidarité (7).

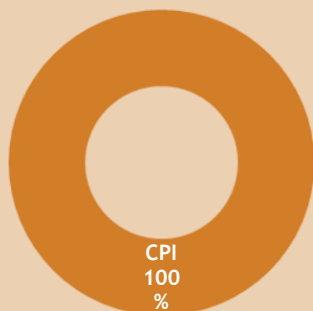
Les actions du programme

- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Programme 9010

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2016 à 2021 de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

[]

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

[]

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2020 en actions

→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000€.

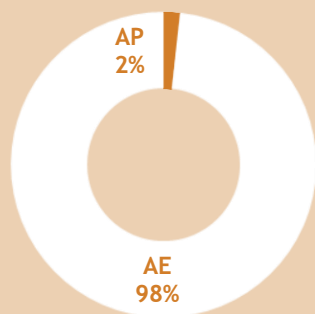
Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription des crédits d'investissement nécessaires, à hauteur de 20 000€ pour l'année 2020.

Les actions du programme

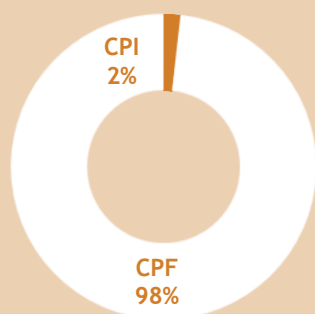
→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Programme 9011

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

132 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

7 541 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

132 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 336 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des conditions de travail et des compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des récents transferts de compétences : transports, liaisons maritimes, déchets, qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gpec, dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences, et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilant sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2020 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

De nouvelles actions seront mises en œuvre ou renouvelées au cours de l'année 2020 dans le cadre de la politique handicap de la collectivité, laquelle a été redéfinie à partir des productions d'un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises à ce sujet au cours de l'année 2019. Ainsi, des temps collectifs de sensibilisation seront organisés auprès des personnels régionaux, sous la forme de sessions théâtres-forums, afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agent-e-s en situation de handicap. En outre, forte du Label égalité décerné par l'AFNOR pour la troisième fois consécutive, la Région Bretagne poursuivra ses actions en faveur de l'information des agent-e-s sur leurs droits, de la formation obligatoire des encadrant-e-s en matière d'égalité femmes-hommes, ou encore structurera un dispositif de signalement (discrimination, harcèlement...) qui comprendra une dimension relative aux violences sexistes et sexuelles.

Par ailleurs, en 2020, le dialogue social se nourrira de nouveaux projets structurants qui rythmeront la collectivité dans les mois et années à venir. Ainsi, la territorialisation sera au cœur des échanges avec les représentant-e-s du personnel, tant en Comité technique (CT) qu'en Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'année 2020 verra également ses instances paritaires évoluer, à commencer par les Commissions administratives paritaires (CAP) dont les compétences changeront, conformément à la loi de transformation de la fonction publique.

→ Développement de la communication interne

La communication interne continue d'accompagner l'administration dans sa transformation. Elle accompagne les différents projets de manière transversale afin d'incarner une collectivité plus proche de ses agent.es, de ses usager-ère-s et de ses partenaires. En 2020, la communication interne continuera de faire évoluer ses outils, notamment numériques, pour s'adapter toujours davantage aux pratiques des agents. Le travail en transversalité, les nouvelles façons de travailler et l'accompagnement à la territorialisation des services constitueront des axes forts en 2020.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

La collectivité a organisé fin 2019 un audit de son système d'information RH qui sera suivi en 2020 d'un plan d'actions adapté pour définir une cible de fonctionnement, avec à terme un enjeu de digitalisation de la fonction rh, et disposer d'outils plus performants, tant pour optimiser les procédures de gestion collectives et individuelles que faciliter la relation à l'utilisateur, qu'il soit agent régional, manager, ou candidat à une offre d'emploi à la Région Bretagne par exemple. Parmi les principaux déploiements déjà envisagés pour son système d'information RH, l'année 2020 marquera la mise en

œuvre de la DSN, la mise en œuvre technique du RIFSEEP, le changement des outils relatifs aux frais de déplacement et à l'entretien professionnel.

→ **Mobilité et recrutement**

La mobilité interne reste un axe fort de la politique des ressources humaines et doit se développer en cohérence avec l'accompagnement des agents à une reconversion professionnelle, qu'elle soit souhaitée ou subie. Les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation, et permettent des passerelles entre fonctions publiques. Outre les entretiens de recrutement qui sont organisés, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels. La recherche de candidats, notamment sur les métiers nouveaux ou en tension, est complétée par une participation aux salons de l'emploi, forums, manifestations diverses pour faire connaître les métiers de la collectivité et ses besoins en compétences. Enfin, la Région poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'intégration des contractuels pour ses postes vacants dans les services et dans les lycées.

→ **Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité**

En 2020, le travail de réflexion autour de la politique d'action sociale au bénéfice des agent·e·s de la collectivité, initié en 2019, sera poursuivi. Ainsi, en lien avec les représentant·e·s des personnels et les agent·e·s eux·elles-mêmes, les dispositifs de prestations sociales seront questionnés pour mieux répondre aux attentes des agent·e·s et aux objectifs d'administration responsable que s'est fixée la collectivité.

Les conditions de travail des agent·e·s régionaux·ales restent au cœur des actions de l'employeur régional, dans toutes leurs dimensions. Ainsi, le travail d'évaluation et de maîtrise des risques professionnels relatifs à l'amiante et au radon se poursuivra en 2020 et nécessitera des étapes de vulgarisation auprès des agent·e·s régionaux·ales et de leur encadrement pour une meilleure perception des risques.

→ **Dispositifs de formation**

L'offre de formation proposée en 2020 devra permettre d'accompagner les agents dans les évolutions des modes de travail et de coopération induits par les démarches de transformation de l'administration. Un axe important du plan de formation sera aussi celui du développement des compétences numériques des agents, dans le but de répondre aux enjeux de la digitalisation, mais aussi plus globalement de l'évolution des métiers et de la société autour du numérique. Pour atteindre cet objectif, une plateforme d'e-learning viendra compléter les outils à disposition de la collectivité. Ce projet pourra également être utilisé comme un levier pour la constitution d'un réseau de formateurs internes, qui sera reconnu dans le cadre du complément indemnitaire annuel. Pour les lycées, l'offre de formation accompagnera plusieurs projets, comme la poursuite du déploiement des techniques mécanisées d'entretien ou l'intégration du menu végétarien. Enfin le Compte Personnel de Formation (CPF) permettra aux agents de mettre en œuvre leurs projets d'évolution professionnelle; qu'il s'agisse de préparer un concours, de suivre une formation ou encore de réaliser un bilan de compétences.

→ **Suivi sanitaire et social des agents**

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement tant de locaux que d'organisation à la réduction des risques. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien avec les capacités physiques ou psychiques des agents permettant un maintien dans l'emploi ou le facilitant. En 2020, l'organisation territoriale du réseau d'infirmier.e.s en santé au travail, coordonné par le médecin de prévention poursuivra sa mise en place, avec l'objectif de maintenir au plus près l'accompagnement des agents en matière de suivi sanitaire individuel. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus appuyée dans le cas de situations familiale, financière, ou personnelle parfois complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants.

Généralisation du télétravail

Adoptée en décembre 2019, la généralisation du télétravail sera opérationnelle à partir de février 2020. Cette décision permet de mieux articuler temps de vie personnelle et temps professionnel, de limiter la facture liée aux déplacements domicile - travail. Elle contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les déplacements.

Les actions du programme

- Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines
- Satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières
- Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité
- Optimiser les conditions et l'environnement de travail
- Assurer le bon fonctionnement des assemblées

Programme 9012

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

180 335 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisation. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent une priorité qui s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2020, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1%.

En matière réglementaire, la poursuite du protocole national « parcours professionnels carrières et rémunération » (PPCR) conduira à une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C.

En matière d'effectifs, l'année 2020 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2019 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2020, 40 jeunes (40 ETP) seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (20 en EPLE et 20 dans les services).

L'année 2020 sera également la première année de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

\\ 2020 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale permet de contenir son évolution à 2,5 %.

Au-delà des mesures, effets et contraintes qui pèsent sur la collectivité (mesures catégorielles, GVT, etc.), toute affectation de nouvelles ressources dans les services régionaux se fera prioritairement par redéploiement.

Les créations de supports budgétaires seront limitées :

- au dispositif Ouest GO (1 poste de Catégorie A qui fera l'objet d'un cofinancement de l'Ademe et des collectivités partenaires)
- au Campus sport Bretagne (1 poste de Catégorie A qui sera compensé par une baisse de la participation de la Région au Campus)
- au déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) contractualisé fin 2019 avec l'Etat (1 poste de Catégorie B qui fera l'objet d'un cofinancement des obligés du dispositif des certificats d'économies d'énergie)
- à l'ajustement du tableau de répartition des moyens des établissements d'enseignements (25 postes) pour répondre plus efficacement aux besoins des EPLE et permettre la déprécarisation (25 postes) d'agent-e-s temporaires.

→ **Application des mesures liées au Protocole sur les Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)**

En 2020, les mesures catégorielles prendront effet avec la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A et C. Le coût de ces mesures nationales est estimé à plus de 430 k€ pour la Région Bretagne.

→ **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

La Collectivité va déployer en 2020, pour tous ses agents, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à l'issue des concertations menées et de l'accord trouvé avec les organisations syndicales.

Le nouveau système donne une place prépondérante aux missions exercées. Les objectifs de la Région en la matière sont ainsi de valoriser le management opérationnel d'équipes pour les agent·e·s de catégorie C et B, notamment pour les encadrant·e·s des lycées, de revaloriser les indemnités des agent·e·s aux revenus les moins élevés (catégories C et B) et de maintenir l'attractivité de la Région tout en respectant la trajectoire budgétaire.

L'impact financier pour la Région sera de l'ordre de 700 000 € en 2020. Il atteindra 2 000 000 € en année pleine à partir de 2023.

→ **Refonte des dispositifs d'action sociale**

En lien avec les représentant·e·s du personnel, la Région Bretagne a ouvert en 2019 le chantier de refonte de l'action sociale au bénéfice de ses agent·e·s. Le dispositif instauré en 1993 avait besoin d'être revu dans sa globalité au vu des évolutions des modes de vie, des schémas familiaux, des déplacements et des besoins de chacun. La traduction des mesures qui seront retenues pourra impacter le budget dès 2020, dans le respect des enveloppes votées.

→ **Rémunération des collaborateurs de groupe**

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (750 000 euros).

→ **Versement des indemnités aux membres des assemblées**

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 819 000 €.

Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
 - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

Tableau des emplois au 01/03/2020
BP - 2020

Grade de fléchage		Total 01/01/2020	Créations de postes BP 2020	Total 01/03/2020
Emplois fonctionnels				
	Directeur général des services	1		1
	Directeur général adjoint	5		5
Catégorie A				
Cadres d'emplois des filières administrative et technique				
	Administrateur général	1		1
	Administrateur hors classe Ingénieur hors classe	28		28
	Administrateur Ingénieur en chef Attaché hors classe Ingénieur hors classe	26		26
	Directeur (grade en voie d'extinction) Attaché principal Ingénieur principal	137	1	138
	Attaché Ingénieur	348	1	349
Filière culturelle				
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine				
	Conservateur en chef	3		3
	Conservateur du patrimoine	2		2
Cadre d'emplois des bibliothécaires				
	Bibliothécaire	2		2
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine				
	Attaché de conservation du patrimoine	9		9
Filière médico-sociale				
Cadre d'emplois des médecins territoriaux				
	Médecin hors classe	3		3
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux				
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4		4
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)				
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2		2
Catégorie B				
Filière administrative				
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux				
	Rédacteur principal de 1ère classe	236		236
	Rédacteur principal de 2ème classe	2		2
Filière culturelle				
Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine				
	Assistant de conservation principal de 1ère classe			
	Assistant de conservation principal de 2ème classe			
Filière technique				
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux				
	Technicien principal de 1ère classe	140	1	141
	Technicien principal de 2ème classe	3		3
	Technicien	210		210
Catégorie C				
Filière administrative				
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux				
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	285		285
Filière technique				
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
	Agent de maîtrise principal			
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	306		306
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement				
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773		773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1514	25	1539
Hors filière				
Emplois de Cabinet				
	Emplois de Cabinet	11		11
Emplois de groupes d'élus				
	Emplois de groupes d'élus	19		19
Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort				
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10		10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180		180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30		30
Sous Total		4290	28	4318
Autres				
	Contrats d'apprentissage	55		55
	Emplois d'avenir	30		30
Total		4375	28	4403

Programme 9020

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 882 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

[]

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 716 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2020 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La transformation des administrations participe indéniablement à la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour les usagers, les citoyens et les habitants.

La Région Bretagne y est très sensible considérant les enjeux sous-jacents à la transformation de nos administrations :

- Structurer la relation à l'utilisateur et valoriser les services publics régionaux. Repenser les politiques publiques et le fonctionnement de nos collectivités en confortant la position centrale de l'utilisateur pour produire différemment le service public.
- Construire un réseau d'acteurs de toutes origines (public, privé, recherche, économie, design, facilitation...) pour favoriser les réponses transversales aux besoins des usagers.
- Accompagner le changement, par la pratique et la diffusion de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles formes de management. Développer la transversalité en interne pour mieux répondre aux besoins des usagers et gagner en efficacité.
- Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux, particulièrement en partant des idées exprimées par l'ensemble des collaborateurs.trices de la Région. Cela passe par des projets à dimension externe (mieux faire connaître les services régionaux, mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers dans la production des services publics) et d'autres à dimension interne (simplifier les procédures, améliorer les outils de travail, revoir les modes de fonctionnement).

Depuis juin 2017, la Région s'est dotée d'un lieu pour faciliter l'expérimentation de nouvelles méthodes et la collaboration avec l'écosystème breton. Le Ti Lab, laboratoire d'innovation publique, est ainsi une pépinière d'idées pour faire évoluer le service public au bénéfice des usagers.

→ Mettre en œuvre le plan de transformation numérique

L'administration s'est engagée dans un plan de transformation numérique articulé autour de trois programmes : « Administration numérique », « Gouvernance de la donnée » et « Développement des compétences numériques ». La conduite du changement, l'inclusion numérique et la promotion d'un numérique responsable sont naturellement au cœur de cette démarche de transformation considérant l'impact du numérique sur l'évolution des métiers et des organisations. Ainsi, la capacité des agents

et des usagers à évoluer dans une société dite « numérisée » est au centre des préoccupations et doit participer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. De même, en lien avec les enjeux attachés à la territorialisation, l'offre de services publics de proximité devra être considérée au prisme du développement du numérique et des principes d'accessibilité et de mutabilité du service public. Au-delà de la transformation numérique de notre administration déjà bien engagée grâce à la mobilisation de nos agents, il s'agit, à l'échelle régionale, de rendre lisible et visible l'action publique par une offre de services publics à haute valeur ajoutée.

Pour cela, de nouveaux modes de conception, de production et de délivrance des services publics doivent être trouvés et éprouvés.

La Région s'est dotée en 2019 d'un incubateur de services numériques Ti Kub, un lieu partagé et un outil fédérateur ouvert aux acteurs publics et privés du territoire régional avec les objectifs suivants :

- Développer et promouvoir les nouvelles méthodes de production des services publics numériques,
- Imaginer et développer de nouveaux services publics numériques d'ambition régionale au service des usagers, des administrations et de leurs partenaires,
- Encourager les agents à réinventer le service public pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Développer les partenariats avec l'écosystème breton et mutualiser les moyens avec les collectivités :

Le premier programme de pré-incubation de produits et services numériques a été engagé et six projets portés par des agents de la collectivité sont accompagnés.

En complémentarité et pour accompagner au mieux nos agents, la Région poursuit dans le cadre de son programme de développement des compétences numériques, le déploiement de PIX, service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. À date, 562 agents ont démarré un parcours PIX.

L'ensemble de ces actions sont engagées en complémentarité des actions engagées proposées dans les programmes 9002 et 103.

→ **Mettre à disposition des ressources documentaires**

Le programme 9020 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle Veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées aux directions opérationnelles et aux élus, sous la forme de revues de presse et d'alertes de veille thématiques. Les ressources documentaires mises à disposition (presse, revues, ouvrages, bases de données spécialisées, ressources numériques) constituent un socle de connaissances et d'expertises pour les actions menées. Ce pôle a pour ambition de donner des clés nécessaires aux agents de la Région pour bien connaître leur environnement et les territoires, et ainsi mieux répondre aux différentes attentes des usagers.

→ **Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables**

La politique d'achat qui représente un levier stratégique de pilotage des dépenses repose sur un schéma des achats économiquement responsables qui définit des objectifs économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Pensées et pilotées comme des déclinaisons opérationnelles du schéma des achats économiquement responsables, les démarches d'animation engagées avec la filière agro-alimentaire (Breizh Alim) et celle de la construction du bâtiment et des travaux publics (Breizh Bâti) se poursuivent en association avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la commande publique. La politique d'achat comporte une dimension organisationnelle et territoriale importante qui résonne fortement avec les objectifs de la Breizh Cop.

Ainsi la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous » et en particulier son premier axe « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » s'appuiera sur l'activation des moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables ainsi que sur la charte qualité en restauration collective. Un plan d'actions a ainsi été décliné autour de 5 objectifs. Il implique la mobilisation de moyens humains et financiers.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Bien manger pour tous

En 2020, dans le cadre de la Breizh COP, le Conseil régional a pris des engagements forts en faveur de la transition écologique.

Six grands chantiers prioritaires et transversaux ont été retenus, parmi ceux-ci : la grande ambition du « Bien manger pour tous ».

Une feuille de route « s'engager pour le Bien manger pour tous » a été adoptée en session en novembre 2019. Elle s'inscrit dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous », et en particulier son axe n° 1 : « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » peut s'appuyer sur l'activation de moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables, structurés au sein de la démarche Breizh Alim', à destination des lycées bretons.

Un plan d'actions a ainsi été décliné autour de cinq objectifs :

- promouvoir le bien manger dans les lycées et assurer la mise en œuvre de la feuille de route
- piloter l'atteinte des objectifs d'achat
- rapprocher l'offre et la demande tout en structurant les filières
- accompagner les lycées en proximité afin d'atteindre les objectifs de la charte qualité
- amorcer les réflexions stratégiques quant à la tarification des repas et la gouvernance des groupements de commandes.

Les bénéfices attendus par la mise en œuvre de ce plan d'actions sont tant une diminution du gaspillage alimentaire que la contribution au développement de filières éco-efficientes (dont bio et filières de qualité) et à la santé des lycéens et des citoyens.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle est membre, détient une part de capital ou plus simplement verse des subventions significatives.

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 9021

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2020 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2020, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2020, le service de la dette devrait connaître une légère augmentation en investissement, compte tenu de l'augmentation de l'encours et du premier remboursement d'emprunt obligatoire.

En fonctionnement, les frais financiers sont estimés en légère baisse compte tenu d'une moindre perspective de remontée des taux.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

Désormais, la Région dispose d'une enveloppe disponible de 90 M€ avec la BEI pour le financement du Projet de développement du Port de Brest dont l'octroi est conditionné, pour partie, par les futures contractualisations d'occupation du terminal par les industriels du secteur des Energies Marines Renouvelables. Dans ce cadre, les financements obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient continuer à rester la source de financement privilégiée sur l'exercice 2020.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2020 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

→ Sécuriser l'encours

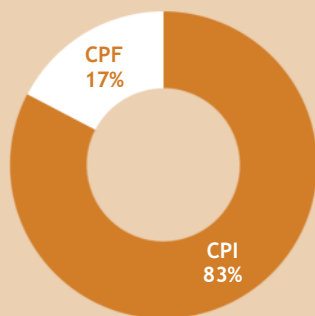
La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement (banques commerciales, établissements publics BEI et CDC ou financements obligataires) et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

De ce point de vue, au 31 décembre 2019, les parts détenues par la BEI et la CDC baissent légèrement à des niveaux de respectivement 33% et 25%. Ces deux établissements représentent donc désormais moins des deux tiers de l'encours régional (58%).

Les emprunts obligataires, réalisés depuis 2014, permettent de diversifier les modes de financement et représentent désormais et pour la première fois le mode de financement dominant avec près de 37% de l'encours total de dette.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à limiter le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Ainsi, en 2020, la

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

61 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Région réalisera une partie de ses emprunts à taux fixes, avec en majorité ses financements obligataires et pourrait mobiliser le reste de ses prêts à taux variables.

La Région pourrait également contractualiser des opérations de swap de taux afin de variabiliser une partie de ses nouveaux financements et maintenir une part minimum de son encours à taux flottants.

Depuis quelques années, la Région a accru volontairement son compartiment de dette à taux fixe afin de profiter de la période de taux longs historiquement bas. Cette part s'élève fin 2019 à 58% contre 40 % à fin 2013.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Au 31 décembre 2019, le volume de l'encours revolving s'établit à 165,790 millions d'euros dont 150 millions d'euros de tirages CDC renouvelables jusqu'en 2021, date de fin de la phase de mobilisation de la convention de financement.

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 dont le plafond a été augmenté en 2019 de 240 M€ à 350 M€. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en juillet 2019, deux lignes de trésorerie pour un montant total de 110 M€ et une ligne en décembre 2019 pour un montant de 90 M€, les 150 M€ restants étant couverts par l'encours revolving CDC.

En 2019 et compte tenu des conditions extrêmement avantageuses sur les Titres Négociables de Court terme à taux négatif, la Région a privilégié ce mode de financement alors que les lignes classiques de trésorerie n'ont pas été utilisées. Les index financiers devraient continuer à être négatifs sur l'exercice 2020 et la Région n'a donc pas prévu de tirer ses lignes de trésorerie. Ainsi, aucun crédit n'est inscrit pour honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats. A titre indicatif, la mobilisation des Titres Négociables de Court Terme a généré sur 2019 plus d'1 million d'euros de produits financiers.

Les actions du programme

→ Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.

- ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
- ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances

→ Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

- ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
- ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours

→ Sécuriser l'encours.

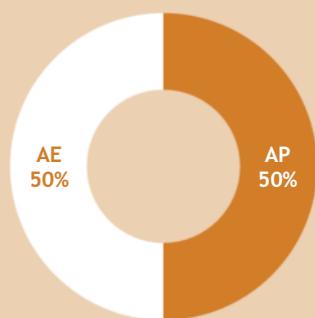
- ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
- ✓ Limiter le risque de taux

→ Optimiser la trésorerie.

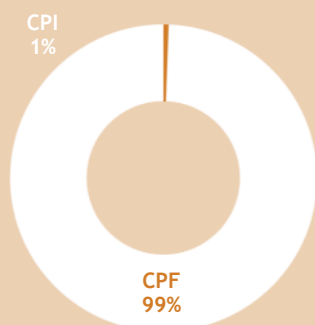
- ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
 - ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie
-

Mouvements financiers divers

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

1 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

26 275 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2020 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et éventuellement d'annuler des titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs non suivis de recouvrement ou les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 1 766 522,00 € en section de fonctionnement, dont 1 000 000,00 € au titre des provisions, et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. La loi n° 2015-1785 de finances pour 2016 procède à une augmentation de 25 points de la part de CVAE perçue par les régions, et la diminution à même hauteur de celle des départements, au titre du financement de ce transfert. Cette disposition prévoit également le calcul d'une attribution de compensation pérenne et non actualisable à verser par la région au département lorsque le montant de la part CVAE augmentée est supérieur au montant des charges transférées. Pour la Bretagne, le montant de CVAE supplémentaire est supérieur à celui des charges transférées, telles qu'évaluées avec les départements dans le cadre des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC), pour les départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan. La Région doit reverser à chacun d'eux une attribution de compensation annuelle, d'un montant, respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€. Ce montant a été fixé par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 478 euros pour 2020 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. A cet égard, pour 2020 un crédit prévisionnel de 335 660 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

o **La reprise des subventions transférables au résultat**

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2020, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 105 000 000 € dont 28 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

o **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Les dotations aux amortissements inscrites en 2020 n'ayant pas encore atteint leur niveau maximum, elles ne remettent pas en cause dans l'immédiat, l'équilibre de la section de fonctionnement. Aussi, il vous est proposé de ne pas mettre en œuvre cette procédure de neutralisation pour le budget primitif 2020.

→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 80 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	335 660 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	105 000 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	80 000 000 €	925	238

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

Les actions du programme

→ **Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables**

- ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
- ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

→ **Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité**

- ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

→ **Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution**



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh
